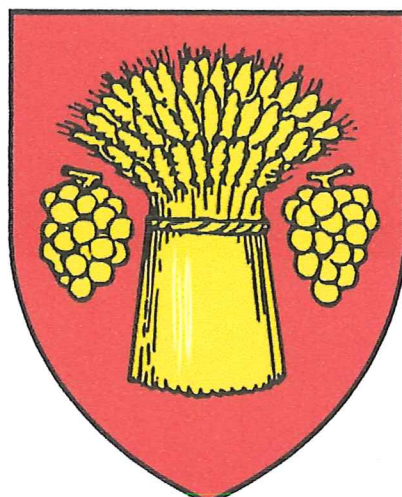


**Commune de Vich, Procès-verbal No 5, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 3 octobre 2017
tenue à la Salle communale à 20h00**



•	Mot de bienvenue du Président.....	43
•	Assermentations	43
•	Appel nominal.....	43
•	Adoption du procès-verbal du 20.06.2017	43
•	Adoption de l'ordre du jour proposé.....	43
1.	Présentation de la péréquation intercommunale.	43
2.	Préavis n°1/2017-2018 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018.	46
3.	Nomination d'un suppléant au délégué du Conseil Général, au conseil intercommunal du conseil régional.	49
•	Liste des préavis connus pour la prochaine séance.....	49
•	Communications de la Municipalité	49
•	Communications du bureau.....	50
•	Propositions individuelles et divers	50
•	Contre-appel.....	52
•	Clôture de la séance	52
	ANNEXE : Présentation de la péréquation intercommunale.....	52

- **MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**

Le **Président**, M. **Charles de MESTRAL** salue l'Assemblée, la Municipalité et la présence de M^{me} **Géraldine CHYTIL** pour le journal « la Côte », ainsi que M. **Jean-Claude BALTZINGER**, ancien membre du Conseil qui nous rend visite et qui tient toujours le journal le VICHfait, lequel est très apprécié dans la commune.

Le **Président** indique les documents disponibles sur le bureau de la **Secrétaire** : PV de la séance du 20.06.2017, le budget 2017, le règlement du Conseil Général, l'unique préavis de cette séance et le rapport de la commission des finances correspondant, l'ordre du jour, la liste des présidents et membres des commissions et la liste des Municipaux avec leurs dicastères respectifs. Vous trouverez également des bulletins, des crayons et une urne pour les votes à bulletin secret.

- **ASSERMENTATIONS**

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de M^{me} **Myriam ISELI**, M. **Paul GERBER**, M. **Cyrille GHISTE**, M. **Michel JARRAUD** et M. **Rodney RUBELI**, qui deviennent des nouveaux conseillers, après lecture et acceptation de la promesse. Il remercie l'assemblée et ces nouveaux conseillers pour leur présence et ce grand nombre de conseillers renforce la crédibilité du Conseil Général. Ils reçoivent chacun et chacune un dossier contenant tous les documents cités auparavant.

- **APPEL NOMINAL**

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **46** membres présents sur **66**, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20.06.2017**

Le **Président** demande à la **Secrétaire** de donner lecture des corrections apportées par la Municipalité, celles-ci seront reportées dans le PV.

Le procès-verbal est accepté tel que corrigé à l'unanimité, moins 4 abstentions.

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

L'ordre du jour doit être modifié au point numéro trois sur l'intitulé « nomination d'un membre suppléant au délégué pour la commission de la représentation du Conseil Général au Conseil Intercommunal du Conseil Régional », qui devient « nomination d'un membre suppléant au délégué du Conseil Général au Conseil Intercommunal du Conseil Régional ».

Le **Président** donne la parole à M. **Roger BRAND** qui est le délégué du Conseil Général dans cette commission. Il précise qu'il lui faut, selon les statuts, un suppléant du représentant du Conseil Général.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité des votants.

1. PRÉSENTATION DE LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE.

Le **Président** informe que la présentation est substantielle et durera approximativement 30 minutes. C'est l'occasion pour les conseillers de poser des questions et d'interpeller la Municipalité, du fait que l'ordre du jour de cette séance ne comporte qu'un seul point et pourrait donc peut-être aller assez vite (sans pour autant préjuger de la discussion sur ce préavis).

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la présentation de la péréquation intercommunale (*cf. annexe : - Péréquation du Canton de Vaud - Situation de Vich – Budget 2017*).

La présentation de ce soir est pour le système de péréquation du Canton de Vaud, il se base sur les acomptes que nous facture l'État, mais ce dernier se base sur le budget de 2017.

La répartition des charges sur la Commune de Vich est, pour les plus conséquentes : la facture sociale 27.66%, la réforme policière 3% et le fonds de péréquation 17.92% qui nous sont facturés par l'État de Vaud. Nous allons nous concentrer sur la facture sociale et le fonds de péréquation. La réforme policière est de 3% du budget, ce qui représente 148'000 CHF. (*cf. annexe : - Situation de Vich – Budget 2017*)

Les buts de cette loi sur la péréquation intercommunale sont énoncés sur l'annexe (*cf. annexe : Buts de la Loi*). La facture sociale est lourde et basée sur un principe de solidarité afin de favoriser la politique de fusion des communes.

Pour atteindre ses buts, l'État a mis en place depuis 2011, ce système de péréquation qui se divise en deux groupes (*cf. annexe : Instrument pour atteindre ses buts*) :

- La péréquation directe (ou horizontale) : entre les communes uniquement, l'État ne rentre pas en ligne de compte. Ce sont certaines communes qui alimentent un fonds, lequel est reversé à d'autres communes.
- La péréquation indirecte (ou verticale) = facture sociale : c'est la participation des communes aux charges financières des dépenses sociales du Canton.

Pour arriver à une distribution équitable, il va y avoir des éléments clés. Un de ces éléments est : la valeur du point d'impôt communal par habitant. Il est basé sur des impôts réguliers, tels que l'impôt des personnes physiques, l'impôt des personnes morales, l'impôt à la source, l'impôt foncier etc. (*cf. annexe : Valeur du point d'impôt communale par habitant*). A partir de là on divise la valeur totale par le taux d'impôt de la commune de 68%, ce qui donne la valeur du point d'impôt à 57'293. La valeur du point d'impôt par habitant ainsi établie, soit 57'293 est divisé par 882 habitants, ce qui donne 64,96.

Cette valeur du point d'impôt par habitant fournit un élément de base de comparaison entre les communes, que ce soit des communes riches ou pauvres avec beaucoup d'habitants ou non. Du fait que la valeur du point d'impôt soit calculée en fonction du nombre d'habitants, nous avons une référence comparable entre toutes les communes du Canton. Cette valeur de toutes les communes donnera un calcul d'une moyenne pour le Canton de Vaud. Pour le Canton de Vaud, en 2017, nous sommes à une moyenne de 45,44. Cet élément est fixe et à partir de là, les différents calculs de la péréquation peuvent se faire. Ceci est une moyenne, si on se trouve au-dessus, c'est que la commune a une bonne capacité financière, si on se trouve en-dessous, c'est que la capacité financière est plus faible (*cf. annexe : Péréquation directe, VPICH*). C'est important de connaître cette valeur, car avec la valeur en-dessous ou en-dessus, un nouveau calcul va en découler.

Écrêtage : c'est la valeur de la partie la plus haute à couper de cette moyenne supérieure, ce montant sera utilisé pour autre chose. La commune de Vich est à 142% de la moyenne. La différence au-dessus de 120 % de la moyenne cantonale est prise avec un certain pourcentage pour être remis dans un fonds pour aider d'autres communes. Ce point d'impôt écrêté pour Vich est de 3,76. Donc $(64,96 - 3,76)$ multiplié par le nombre d'habitants = la valeur du point d'impôt sans la partie supérieure dépassant les 120% (*cf. annexe : Écrêtage et valeur du point d'impôt écrêté, VPICE*).

❖ **Péréquation directe** : (cf. annexe : Vich acompte 2017)

La -péréquation directe pour Vich est répartie selon deux critères :

– **L'alimentation** : la commune va donner une somme d'argent pour alimenter un fonds. Le fonds est alimenté à hauteur de 631,8 millions pour toutes les communes, cette alimentation de fonds est égale à ce que l'on va redistribuer dans les communes. Ces redistributions se font en trois parties :

- La population, redistribution de 394,6 millions.
- Les dépenses thématiques, redistribution de 135,4 millions.
- La couche solidarité, redistribution de 101,8 millions.

Pour une commune comme Vich, nous allons alimenter le fonds, il a été déterminé pour toutes les communes du Canton de Vaud un « multiplicateur ». Par conséquent chaque commune doit alimenter ce fonds à 18,5 de sa valeur du point écrêté.

Pour Vich nous avons la valeur de 55'140 multiplié par 18,5, ce qui nous donne 1'024'936 CHF d'alimentation du fonds. Plus la valeur du point d'impôt est importante, plus nous allons alimenter le fonds.

– **La redistribution** est ce que l'on se donne entre les communes pour aider celles qui ont des capacités faibles, par exemple une commune de montagne ou une commune du centre-ville.

Il existe trois principes de répartition :

- La population :

Selon la règle, de 1 à 1000 habitants la commune reçoit 100 CHF par habitants et de 1000 à 3000 habitants 350 CHF. Les communes de plus de 15'000 habitants reçoivent 1050 CHF par habitants. La commune de Vich est dans la première tranche donc nous recevons 100 par habitants. Toutes les communes reçoivent un montant en fonction de leur nombre d'habitants.

- Les dépenses thématiques :

Elles sont pour tenir compte de la situation pour la commune : démographique ou géographique. Divisées en deux points : Les routes et les transports publics et scolaires, ainsi que les forêts. Pour bénéficier de ce fonds, les communes doivent avoir des dépenses qui dépassent les huit points d'impôt, pour la route et pour les forêts un point d'impôt, pour avoir un retour des dépenses.

- La couche solidarité :

Elle est attribuée aux 95 communes en-dessous de la moyenne cantonale. Pour elles, un calcul se fait pour bénéficier d'un montant, afin de pouvoir fournir des prestations pour fonctionner correctement.

En résumé, l'alimentation moins ce que l'on nous redonne, nous donne le montant net de la péréquation directe.

❖ **Péréquation indirecte = facture sociale** : (cf. annexe : Péréquation Vaud)

Pour la facture sociale, l'État nous dit de prendre en charge 1/3 des dépenses nettes sociales de l'État. Ce montant est de 735,07 millions pour le budget 2017. La contribution pour Vich est en deux points :

– **Redistribution indirecte** : n'est pas pour la commune, mais pour la population. C'est le service de l'État envers la population avec des prestations sociales.

M. Marcel MIESEN demande ce que prennent en charge les prestations sociales ? M^{me} Antonella SALAMIN répond que se sont : les revenus d'insertion, les prestations

complémentaires famille, programme de formation et d'insertion et les subventions pour l'assurance maladie.

– L'alimentation se fait sur trois modes de calculs différents :

- Sur les impôts conjoncturels : impôts qui ne reviennent pas tout le temps, impôt sur les gains immobiliers, impôt sur le droit de succession et de la donation et le droit de mutation. L'État nous prélève 50%. En plus 30% de l'impôt frontalier qui est perçu, ceci pour une somme totale de 365'636 CHF.

- Sur les points écrêtés : 3,76 du point écrêté qui sert à l'alimentation de la facture sociale, soit 68 multiplié par 3,76 multiplié par le nombre d'habitants 882 égal 225'232 CHF (68 x 3,76 x 882) à payer.

- Nous prenons toutes les valeurs des points d'impôt écrêtés, ainsi que le multiplicateur convenu pour chaque commune de 15,52. La Commune de Vich paye une troisième couche de 856'018 CHF.

La somme de ses trois éléments est de 1'446'887 CHF pour la commune.

En résumé la péréquation du Canton de Vaud se traduit par la péréquation directe nette de 937'623 CHF (17,9% de nos charges), notre participation à la facture sociale 1'446'887 CHF (27,7% de nos charges), pour un total de 2'384'510 CHF ceci représente 45,6% des charges de la commune de Vich. (*cf. annexe : Péréquation Vaud*).

M^{me} **Antonella SALAMIN** donne encore la possibilité d'aller plus loin dans ses explications en allant sur les divers sites proposés (*cf. annexe : Références*).

Le **Président** remercie M^{me} **Antonella SALAMIN** pour la qualité de sa présentation. Il demande qu'elle est la différence entre une commune pauvre et une commune plutôt riche. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique qu'une commune pauvre a peu de contribuables qui paient des impôts. La commune de Gland est presque dans la moyenne, mais en-dessous, avec 44% pourtant elle a beaucoup d'habitants et de nombreuses infrastructures. Autre exemple, pour Orbe et Vallorbe où il faut beaucoup pour l'entretien des routes communales.

2. PRÉAVIS N°1/2017-2018 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018.

M^{me} **Antonella SALAMIN** introduit ce préavis. La Municipalité propose une diminution d'un demi-point d'impôt communal. Ceci est un geste, pour compenser les frais supplémentaires engendrés par les taxes qui sont entrées en vigueur dans la commune durant ses dernières années, en particulier comme la taxe sur l'eau. Pour faire un lien avec la présentation de la péréquation, l'impôt ne permet pas de couvrir toutes nos charges, mais la Municipalité n'a la maîtrise effective que d'une toute petite partie de ses charges. Les charges financières couvertes par les taxes causales vont pour l'eau, l'épuration et la déchetterie. Ces trois postes ont des taxes qui doivent couvrir les charges et le bénéfice éventuel est inséré dans un fonds de réserve pour les investissements futurs. L'endroit où nous pouvons vraiment « serrer un peu la ceinture » est : l'administration, les autorités et autres charges de fonctionnement, qui contiennent l'amortissement sur les investissements communaux. Le budget 2017, présenté l'an dernier était un budget serré.

M. **Mark TRITTEN** remercie M^{me} **Antonella SALAMIN** pour le résumé de cette péréquation, car ce fut une tâche compliquée à expliquer clairement. Il nous donne lecture du rapport de la commission des finances, la commission recommande d'adopter l'amendement qu'elle propose, soit une baisse de 1% au lieu du ½ % proposé par la municipalité, ainsi que le préavis tel qu'amendé.

Le **Président** ouvre la discussion et profite de préciser que c'est le cas idéal pour qu'un conseiller présente un sous-amendement. L'assemblée pourrait dans ce cas voter dans l'ordre suivant, d'abord le sous-amendement, puis l'amendement et enfin le préavis. La nature du vote sur l'amendement ou le sous-amendement n'engage en rien la nature du vote pour le préavis. En résumé, on pourrait voter OUI pour le sous-amendement et NON pour le préavis.

M. **Marcel MIESEN** demande pourquoi la commission propose un point de moins et pas par exemple trois points de moins ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la Municipalité réintègre le bénéfice dans les amortissements effectués, c'est ce que l'on appelle une marge d'auto-financement. Ceci a permis de dégager un bénéfice et de faire les amortissements supplémentaires sur les routes. L'année dernière un bénéfice exceptionnel de 800'000 CHF sur les personnes morales a été comptabilisé, car il y a eu des liquidations de société, mais ceci reste exceptionnel !

M. **Marcel MIESEN** relève que les recettes totales de 2015 et de 2016 se sont beaucoup améliorées. Avec l'agrandissement de la commune, il demande quelle sera le montant des recettes et du surplus pour l'année 2017 ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que pour cette année, avec l'augmentation de la péréquation annoncée, il n'y aura certainement pas de surplus. Si on regarde l'évolution de nos recettes, les acomptes évoluent avec la population. Ce qui nous a permis d'avoir un bénéfice, c'est la récupération des taxations définitives des années précédentes. Le retard se cumule. La partie positive de l'évolution prise sur 2015 et 2016 est due au retard, donc en 2017 on va un peu stagner. Les impôts seront plus bas cette année, avec peu de rattrapage sur les impôts des dernières années.

Le **Président** demande ce que veut faire : M. **Marcel MIESEN** dicte le sous-amendement à la **Secrétaire** :

Un sous-amendement de baisser la taxe de deux points est donc proposé.

M. **Mark TRITTEN** explique que la commission a pris une position de prudence, car la maîtrise n'est que de 50%, le reste est non maîtrisable de l'ordre de 30 à 40% et reste en charge de l'État, en qui nous ne pouvons pas faire une totale confiance. La commission n'aimerait pas avoir à faire une proposition d'augmentation d'impôt l'année prochaine et reste donc sur une proposition contrôlée et prudente.

M. **Bernard GEHRI** explique, étant également dans la commission des finances, que la commission ne voulait pas faire « yo-yo » en proposant d'augmenter ou de baisser la taxe et il faut rester plus ou moins stables. C'est pour ceci que la commission des finances propose de baisser d'un point pour voir si cela convient pour une année et réajustera par la suite, si besoin est.

M. **André JAQUET** demande si le taux d'imposition communal est attractif sur cette commune. Il pense que les nouveaux habitants regardent le taux de taxation sur la commune de Vich et choisissent en fonction de leur revenu un taux d'impôt confortable. L'impact du taux d'imposition sur d'autres communes n'est pas négligeable et pourrait devenir attractif et confortable à Vich, donc il serait à prendre en considération. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique qu'au niveau de l'État, la péréquation essaye de faire que les taux des diverses communes aillent vers la moyenne des taux communaux pour éviter des écarts trop importants entre communes.

M^{me} **Heidi WILD** pense que l'attractivité des communes ne dépend pas uniquement du taux d'imposition, mais aussi de la situation géographique. Elle ne pense pas que si on baisse le taux d'imposition substantiellement cela attirera de nouveaux contribuables.

M. **André JAQUET** constate qu'en l'espace de huit ans, nous sommes passés de 85 à 68, alors malgré d'autres critères rentrant en jeu pour le choix de notre lieu de vie, il demande si la Municipalité s'est déjà interrogée sur ce sujet-là. Il pense que c'est un facteur à ne pas négliger et qu'il a un impact important. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la diminution des impôts de 85 à 68, n'était pas volontaire et vient d'un basculement du taux d'impôt fait par l'État. Il nous a prélevé un certain montant sur nos impôts et nous a refacturé ensuite d'autres charges comme la réforme policière. Donc cette diminution d'impôt est théorique.

M. **Claudio GRECO** explique qu'il y a eu un changement de système de six points avec un report de charge du Canton sur les communes, avec en compensation une diminution du taux d'imposition. M. le **Syndic** ajoute que les nouveaux habitants vont certainement nous amener de nouveaux revenus, mais nous avons beaucoup de charges dues à nos associations intercommunales, qui sont basées sur notre nombre d'habitants. La contribution des associations est de 95 CHF par habitants. La Municipalité est d'accord d'accorder un point, comme la proposé la commission des finances, mais si cela pose problème nous reviendrons devant le Conseil pour un nouveau préavis, jusqu'à son accord.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande quelle est l'idée de compenser le renchérissement de la taxe d'eau ? M. **Michel BURNAND** explique que le pronostic 2017 était basé sur le calcul de l'impôt par habitant de 64 CHF, avec un demi-point de moins cela donnera environ 32 CHF, donc cela compensera la taxe des eaux payées durant ces dernières années. Il ajoute que la taxe sur l'eau est une nouvelle taxe et non payée par les impôts.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote, le sous-amendement, puis l'amendement et enfin le préavis. M. **Jean-Benoît GUEx** demande si le sous-amendement, ainsi que l'amendement sont votés de manière positives, est-ce que le montant sera cumulé et donc une baisse de trois points ? Le **Président** explique qu'en cas de réponse positive pour les deux amendements, il faudra les mettre en opposition, puis nous voterons pour n'en choisir qu'un seul.

Le sous-amendement proposé par M. **Marcel MIESEN** : Aimeriez-vous que le point d'impôt soit baissé de deux points ?

15 OUI

12 NON

2 Abstentions

Le sous-amendement est accepté.

L'amendement : Aimeriez-vous que la baisse soit d'un point, comme proposé par la commission et accepté tacitement par la Municipalité ?

L'amendement est accepté à forte majorité des votants, moins 1 abstention.

Le vote paraît ne pas correspondre avec le comptage entre nos scrutatrices. Le **Syndic** prend alors la parole et demande que le sous-amendement soit revoté. Le **Président** fait observer que le Syndic ne fait pas partie formellement du Conseil Général et, par conséquent, demande à l'assemblée si au moins un conseiller est en accord avec le **Syndic**. Il se trouve que oui. M. **Thierry ROLLINET** et M^{me} **Nathalie STREIT** demandent s'ils peuvent voter le sous-amendement et l'amendement. Le **Président** explique que oui ils peuvent voter à chaque fois.

Nous refaisons le vote pour le sous-amendement :

15 OUI

23 NON

3 Abstentions

Le sous-amendement est refusé.

Nous refaisons le vote pour l'amendement :

L'amendement est accepté à l'unanimité des votants.

Le Préavis n°1/2017-2018 tel qu'amendé par la commission des finances, est adopté à l'unanimité des votants.

3. NOMINATION D'UN SUPPLÉANT AU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL, AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL.

M. le **Syndic** précise que se sont quatre séances par année et M. **Roger BRAND** n'étant pas souvent malade, cela ne sera pas une énorme tâche. Le **Président** remarque que c'est un privilège de travailler avec M. **Roger BRAND**.

M^{me} Helga DRIEBERG se propose et est élue par applaudissements.

- **LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SÉANCE**

- Budget 2018

- **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Cimetière :

M^{me} **Antonella SALAMIN** annonce que le gros des aménagements du cimetière est terminé. Il ne manque plus que la fontaine et la pose de petites haies, mais il a l'aspect définitif comme prévu lors du préavis.

Champignons :

M. **Jean SOMMER** explique que le monde des champignons n'aura bientôt plus de secrets pour les habitants de Vich. En effet, M. **Bernard DESPONDS**, contrôleur officiel des champignons pour la commune de Vich, sera présent à la déchetterie le 11 novembre 2017, dès 9h30. Il fera une présentation de sa récolte matinale du Bois-de-Chêne, donnera des conseils sur la cueillette, fera une dégustation et expliquera l'importance des champignons dans la nature pour la qualité de notre forêt. Dès 10h30, un diaporama sera disponible sur les différents champignons que l'on trouve sur notre région. M. le **Syndic** précise que M. DESPONDS envoie chaque année un rapport sur le contrôle des champignons fait sur Vich et une dizaine de cueillettes sont à danger sur la commune, ainsi qu'une ou deux cueillettes qui emmènent les personnes à l'hôpital.

Fête du 1^{er} août :

M. **Michel BURNAND** revient ensuite sur les futures fêtes du 1^{er} août. Depuis deux ans la Municipalité se pose des questions sur l'organisation de cet événement. En 1984, quand il y avait 400 habitants à Vich, le 1^{er} août était organisé par la population. Aujourd'hui il y a plus de 1 000 habitants et les facteurs pouvant influencer cette organisation ont beaucoup changés. Les associations locales disparaissent, comme la société de tir, les Vikings (club de motards) ou encore l'amicale des sapeurs-pompiers. Les bénévoles donnaient un coup de main pour le montage des tentes et la tenue de stands pour cette fête et actuellement ils se font rares. Aujourd'hui, avec 1000 habitants cela pose un problème de planification et d'organisation des

repas. Nous aimerions remettre en place un cortège, qui est assez fédérateur avec la participation des enfants et également mettre à disposition des stands pour les diverses associations locales, selon leurs envies et afin de pouvoir ramener des petites sommes d'argent pour leur association. On pourrait imaginer également des « Food truck ». Finalement, c'est aussi la fête des citoyens et la commune serait d'accord de la soutenir pour l'organisation, mais ce n'est pas uniquement du ressort de la Municipalité de mettre en place cette fête chaque année. La Municipalité aimerait qu'un groupe de citoyens aient l'envie de l'organiser.

Ainés :

La sortie des aînés sera organisée le jeudi 23 novembre 2017 au Musée de boîtes à musique et automates à S^{te}-Croix.

● COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** remercie la commission des finances pour son travail et le respect des délais pour la remise des rapports. Il confirme également le conseil extraordinaire qui aura lieu le mercredi 16 mai 2018 à Lausanne est en cours d'organisation. Cette séance ne pourra pas se faire un mardi, car le Grand Conseil s'y réunit. Elle se déroulera de la manière suivante, le transport en bus, départ 19h30 de Vich, une heure de séance, une heure de collation et le retour pour 23h00 à Vich.

● PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. **Roger BRAND** remarque que l'intitulé de la nomination d'un suppléant de ce soir était compliqué et il propose à la Municipalité de faire une présentation de cette association et de son organisation, afin de pouvoir mieux comprendre son activité. Etant le délégué du Conseil Général dans cette association, il se fait « chamberer » au même titre que M. le Syndic, au sujet du DISREN, car Vich n'y est pas encore entrée, pourtant elle a profité de ses avantages.

Il interpelle la Municipalité, pour proposer une présentation de cette organisation.

M^{me} **Nathalie STREIT** annonce que les Vichamines invitent à aller voir une pièce de théâtre « les fugueuses » de Pierre Palmade le samedi 18 novembre 2017. Venez nombreux !

M^{me} **Joëlle BRAND** présidente de Vich en fête recherche des bras pour la fête du village pour le premier week-end du mois de juin 2018. Vous pouvez la contacter au 079.295.12.26.

M. **Bernard GEHRI** demande des nouvelles de la Poste. M^{me} **Ipek TRIGG** explique qu'avec la Municipalité, ils avaient décidé d'accepter les dossiers de candidature jusqu'à la fin du mois de septembre. La régie Cogestim a remis les dossiers pour que la Municipalité puisse recevoir les candidats et pour prendre une décision durant ces prochaines semaines. La Poste organise, le 23 novembre 2017, une présentation. La population de Vich recevra un tout-ménage de celle-ci, pour un complément d'information.

M^{me} **Myriam ISELI** explique que le journal VICHfait va changer de rédaction. Le groupe reprenant ceci aimerait savoir s'il y aura des subventions de la part de la Municipalité, comme auparavant pour M. **Jean-Claude BALTZINGER**. M. le **Syndic** répond favorablement, en expliquant que le soutien sera amené pour ce journal qui doit rester sous la responsabilité des habitants de Vich. Le **Président** rappelle que le soutien apporté pour la subvention avait été voté par le Conseil Général.

M^{me} **Sonja FINDERS** demande combien il y a eu d'inscription pour la fête du 1^{er} août ? M. le **Syndic** répond qu'il y a eu 150 repas par inscription cette année. Elle demande qu'est-ce que recherche exactement la Municipalité, des bénévoles qui aident sur place, au stand etc. M. le

Syndic explique que la Municipalité désire modifier la façon de faire cette fête du 1^{er} août. Elle recherche des bénévoles. Cette année la Municipalité a payé des gens pour venir faire le service. Il reconnaît que la présentation de cette invitation pour cette fête et l'inscription était peut-être un peu maladroite, la fête était ouverte à tous, mais le repas sur inscription. La Municipalité voulait être sûre du nombre de personnes pour le repas, car il y a 1000 habitants sur Vich et elle ne pouvait pas savoir combien il en fallait en avance, sans ces inscriptions. M^{me} **Belinda SCHAER** trouve que l'inscription fin juin était un peu trop tôt pour faire la réservation du repas du 1^{er} août.

Le **Président** explique qu'il faut relever le fait que la Municipalité avait la volonté de bien faire et remercie de prendre note de cela, ainsi que le fait que M. le **Syndic** reconnaisse que cette manière de faire n'était pas parfaite.

M. **Bernard HORNUNG** rappelle que l'on nous avait annoncé une présentation du DISREN pour ce conseil. Qu'en est-il ? M. le **Syndic** donne des explications concernant le DISREN. C'est un nouveau projet. Sa première tranche va fonctionner trois ans et demi, elle a débuté en juillet 2016 et se terminera au 31 décembre 2019. Le renouvellement du DISREN débutera à cheval sur le changement de législature. En automne 2018, un préavis DISREN sera présenté au conseil intercommunal pour son approbation. Selon les statuts du DISREN il doit être approuvé par toutes les communes qui y participent. La Municipalité était en faveur d'attendre le nouveau DISREN pour pouvoir faire une présentation. L'assemblée peut interpeller la Municipalité pour l'adhésion plus rapide ou pas au DISREN et même le faire avec une motion.

Le **Président** explique que c'est le Préfet qui demande à la Municipalité de bien vouloir présenter les préavis connus pour la prochaine séance. Il préfère nettement que la Municipalité annonce les futurs préavis et les retire par la suite, plutôt que d'en ajouter au dernier moment.

M. **Bernard HORNUNG** demande ou en est le budget pour la nouvelle maison communale ? M. le **Syndic** explique que concernant le bâtiment multifonction, le Conseil Général avait voté pour commencer le crédit d'étude. Peu d'informations supplémentaires, car le COPIL se réunira la semaine prochaine. La Municipalité fera une séance d'informations sur ce bâtiment multifonction, ouverte à tout le monde. La mise à l'enquête sera pour la fin de l'année 2017. Les appels d'offre seront demandés pour les différentes parties de la construction, pour avoir un montant final. Le préavis pour ce montant final sera présenté d'ici le mois de juin l'année prochaine. Un conseil spécial sera peut-être proposé pour voter le crédit, pour avancer sur le planning plus rapidement.

M. **Bernard HORNUNG** demande pour le chemin de Bonmont quand est-ce que les réparations de l'éclairage seront faites ? M. **Jean SOMMER** explique qu'il y a eu un coup de foudre qui est tombé sur le giratoire Aldi, le 21 juillet dernier en amont de l'armoire du nouveau disjoncteur qui a donc sauté. La Municipalité a demandé un devis à l'entreprise pour les réparations et celle-ci doit les transmettre à l'assurance. Ensuite il y aura la commande des pièces et le renouvellement de l'installation. La réparation est complexe car c'est un éclairage variable en fonction des heures de la journée.

M^{me} **Sonja FINDERS** félicite la Municipalité pour l'aménagement du cimetière et elle voit que certaines tombes ne sont pas en bon état et abandonnées. Elle demande si on pourrait contacter les familles pour la remise en état, car elle trouve que maintenant avec le nouvel aménagement, ça dénote. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que l'entretien des tombes revient aux familles.

Elle prendra contact avec celles-ci, mais si elles ne veulent rien faire ça sera l'employé communal qui remettra en état les tombes. M^{me} **Sonja FINDERS** demande si la Municipalité mandatera un horticulteur après avoir eu l'accord des familles ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que soit c'est la famille qui fait l'entretien, soit ça sera l'employé communal. M^{me} **Sonja FINDERS** ne trouve pas normal que ça soit à la charge des employés communaux. A qui va la facture ? Elle comprend que si on ne veut pas s'en occuper et que les familles ne souhaitent rien faire, c'est à la charge de la commune, ce n'est pas normal. M^{me} **Antonella SALAMIN** précise qu'un des employés communaux est paysagiste, si les familles ne précisent rien ça sera aménagé de façon simple avec du gravier, il ne sera pas fait un aménagement de paysagiste, avec des plantes ou des fleurs. Ce sont quatre tombes concernées en ligne proche de l'entrée qui ne nécessiteront que peu de frais. La dépense sera plus conséquente de facturer ceci aux familles plutôt que de s'en occuper par le biais des employés.

M. **Mark TRITTEN** demande que signifie le panneau riverain autorisé posé sur la barrière de la Grand'Rue. Il demande qui a le droit de vraiment passer par là. M. **Jean SOMMER** précise que ce panneau facilite le trafic de transit. L'automobiliste fait un tour de giratoire et s'engouffre dans la Grand'Rue et fait demi-tour n'importe où, donc ce panneau facilite le détour de la rue. Le panneau n'est pas légalisé, par conséquent les Vichois peuvent y passer.

M^{me} **Carol WUERSCH** annonce le concert de Noël des Vichamines le dimanche 10 décembre 2017.

M^{me} **Sonja FINDERS** remercie la Municipalité pour la nouvelle route de l'Etraz et souhaite une possibilité d'avoir une piste cyclable sur les routes de Vich ? M. **Jean SOMMER** explique que le problème pour les pistes cyclables est que c'est pris sur les terrains latéraux lesquels sont propriétés privées des riverains. La chaussée doit mesurer 3m75 pour le déblayage de la neige et on ne peut pas réduire cette largeur. Le Canton n'a pas émis le souhait de prolonger les pistes cyclables.

M. **Goran JOVANOVIC** annonce les portes ouvertes du SDIS, le 28 octobre 2017 à la caserne de Gland.

Le **Président** et le **Vice-président** s'occuperont au terme de cette séance du verre de l'amitié

- **CONTRE-APPEL**

Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

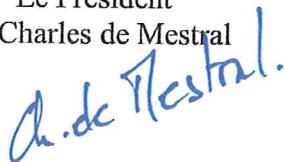
- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Clôture de la séance à 22h20.

ANNEXE : PRÉSENTATION DE LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Charles de Mestral



La Secrétaire
Valérie Zeender

